



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
3 octobre 2016**

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 3 octobre 2016 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Monsieur François Trépanier  
District No 2 - Madame Annie Rodrigues  
District No 3 - Madame Emilie Roberge  
District No 4 - Madame Claudia Vachon  
District No 5 - Monsieur Claude Duchesne  
District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
  - 3.1 SEANCE ORDINAIRE du 6 septembre 2016
4. Dossiers en cours
  - 4.1 \_\_\_\_\_
  - 4.2 \_\_\_\_\_
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 5.1 Comptes à payer
  - 5.2 Dépôt du rapport trimestriel
  - 5.3 Participation au Transport adapté pour 2017
  - 5.4 Autorisation signatures -Protocole d'entente (Fonds des Petites collectivités)
  - 5.5 Entente PME PARTENAIRES
6. CORRESPONDANCE
7. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1 Acceptation des soumissions- SEL À DÉGLACAGE
  - 7.2 Amendement résolution16-08-6685- Réfection Rang 8 Nord
  - 7.3 Formation -Eau potable



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

8. LOISIRS & CULTURE
  - 8.1 Acquisition d'équipement au casse-croûte-  
Centre Desjardins
  
9. URBANISME
  - 9.1 Dérogation mineure  
\* DM- 2016-02 (171, 7<sup>e</sup> rue Ouest)
  - 9.2 Demande de modification au schéma  
d'aménagement
  - 9.3 Adoption du règlement 2016- 194  
Amendement au règlement 2016-189 (Circulation et  
stationnement)
  - 9.4 Adoption du règlement 2016- 195  
Amendement au règlement sur les permis et  
certificats
  
10. INCENDIE
  - 10.1 Avis de motion -Règlement d'emprunt Camion  
incendie
  - 10.2 Autorisation signatures- Acte notarié relatif à  
l'acquisition du 4278, route 112
  
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. Prochaine séance
13. Levée de la séance

16-10-6713

Il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### 3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

#### 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 6 septembre 2016

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 6 septembre est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

16-10-6714

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 6 septembre tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### DOSSIERS EN COURS

M. François Baril fait un suivi :

- Table de développement social, bilan à l'automne;
- Reddition de comptes politique familiale, fait;
- Préparation 3<sup>e</sup> rendez-vous, développement des communautés, 16 février 2017;
- Il participera au comité de gestion dorénavant.

Mme Claudia Vachon nous informe sur les sujets suivants :

- Espace familles, compte rendu afin d'établir un plan de pérennisation d'ici 2018;
- M.D.J. merci aux Chevaliers de Colomb, prêt pour locaux



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

costumes d'Halloween;  
-aréna : Problèmes de fournaise réglé;  
-Nouvelle ligue appréciée : Hockey Récréatif.

**M. Claude Duchesne** nous informe sur :

Incendies : 3 incendies et une pratique, pratique de simulation de matières dangereuses;  
-Travaux publics : 18 fuites furent réparées;  
-Lavage du réseau du 3 au 14 octobre;  
-Rien de particulier sur les ressources humaines.

**Mme Émilie Roberge** nous apporte des informations sur :

-Heures de glace disponibles le samedi soir;  
-Halloween : fin octobre 2<sup>e</sup> étage Centre Desjardins.

**Mme Annie Rodrigue** nous informe sur :

-Bibliothèque fermée pour une semaine en raison du problème informatique de la Commission Scolaire;  
-Première édition de la journée de la culture; merci à ceux qui sont venus;  
-Ateliers gratuits pour les jeunes de l'école.

**M. François Trépanier** nous apporte des informations sur :

-Urbanisme, dérogations mineures traitées ultérieurement lors de cette assemblée.

**M. Kaven Mathieu, maire** nous apporte des informations sur :

-M.D.J. : Analyse des rapports;  
-Processus budgétaire au cours des prochaines semaines;  
-Caserne : règlement d'emprunt autorisé au MAMOT.

### **5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

#### **5.1 Comptes à payer**

16-10-6715

CONSIDÉRANT QU'une liste de comptes et de dépenses, datée du 30 septembre, a été préparée;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 867 392.66 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de septembre 2016 au montant de 820 388.96\$ et 47 003.70 \$ pour les prélèvements salaires.

ADOPTÉ

#### **5.2 Dépôt du rapport trimestriel**

16-10-6716

La Directrice adjointe dépose le rapport financier pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 30



N° de résolution  
ou annulation  
16-10-6717

16-10-6718

16-10-6719

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

septembre 2016.

ADOPTÉ

**5.3 Participation au transport adapté pour 2017**

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton participe au Transport adapté de la région de Thetford et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2017 au montant de 110.00\$ par usager, soit pour un nombre de 26 usagers, pour une contribution totale de 2860\$.

Que les prévisions budgétaires 2017 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué.

Que la ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

La liste des usagers devra être demandée avant de faire le paiement.

ADOPTÉ

**5.4 Autorisation signature- Protocole d'entente (Fonds des Petites collectivités)**

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le maire à signer le protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Municipalité d'East Broughton relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds des Petites collectivités.

ADOPTÉ

**5.2 6. Entente PME Partenaires**

Il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le maire et la Directrice générale adjointe à signer l'entente de prêt de ressource avec PME Partenaires afin de faire la location de personnel supplémentaire pour le bureau et ce, pour combler les surcroûts temporaires de travail pendant le congé de maladie du Directeur général.

ADOPTÉ

**6. CORRESPONDANCE**

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

Mireille-Lise Bernard et Jean-Yves Desjardins adressèrent des mots de remerciements aux pompiers pour le travail effectué lors de l'incendie de leur résidence le 21 juillet dernier.

Des résidents demandent d'avoir un suivi écrit des démarches



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

effectuées par la municipalité pour régler les problèmes reliés à l'abattoir Cliche depuis quelques temps.

La CPTAQ fait parvenir un compte-rendu préliminaire des recommandations reliées à la demande de prolongation de l'avenue Industrielle. La CPTAQ a étudié la demande et suggère que la demande soit refusée.

Le Havre fait une invitation pour le lancement de son calendrier lors d'un 5 à 7 qui se tiendra le 6 octobre prochain.

Le MAMOT approuve le règlement d'emprunt 2016-185 au montant de 568 000\$.

Diverses offres de service ont été reçues et ce, concernant le service juridique, le plan de sécurité civile et pour moderniser le réseau d'éclairage public.

Le Directeur de l'école primaire adresse une lettre de remerciement pour la commandite au Défi Paul VI.

La Ville de Thetford organise une rencontre d'information le 12 octobre en vue d'expliquer son projet de révision des ententes inter municipales en matière de loisirs.

Le Réseau Biblio informe de sa tarification 2017 ainsi que de la valeur des biens culturels déposés à la bibliothèque locale qui s'élève à 125 581.33\$. Divers concours sont également lancés afin d'augmenter la fréquentation des bibliothèques.

Une invitation est reçue pour participer au souper-bénéfice de l'Aube de la Paix qui aura lieu le 8 octobre prochain.

16-10-6720

Une demande de commandite est également reçue pour la 2<sup>e</sup> édition de la « Course à la montagne » qui aura lieu au Sentier des mineurs le 15 octobre prochain.

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don de 100 \$ pour cette activité.

ADOPTÉ

16-10-6721

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Émilie Roberge à assister au colloque annuel de Fondations Rues Principales intitulé « BOUFFE TA RUE » qui aura lieu le 20 octobre. Le coût d'inscription est de 205\$ (taxes incluses). Toutes les dépenses inhérentes seront remboursées.

ADOPTÉ



*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

**7. TRAVAUX PUBLICS**

N° de résolution  
ou annotation

**7.1 Acceptation soumissions -Sel à déglacage**

ATTENDU la demande de soumission faite pour l'achat de sel à déglacage pour l'hiver 2016-2017;

ATTENDU que des soumissions de Compass Minerals, Sebci & Sel Warwick furent reçues;

16-10-6722

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Compass Minerals au montant de 96.16\$ la tonne plus taxes. Les autres soumissions reçues soient celle de Sebci (117.50\$/tonne métrique) et celle de Sel Warwick (103.25\$/tonne métrique) étant plus élevées.

ADOPTÉ

16-10-6723

**7.2 Amendement résolution 16-08-6685 -Réfection 8<sup>e</sup> rang Nord**

ATTENDU la résolution 16-08-6685 adoptée le 29 août relative à la réfection du rang 8 Nord;

ATTENDU que la demande avait été faite afin que Sacré-Cœur-de-Jésus répartisse la facture sur 5 ans, sans frais ni intérêts;

ATTENDU que Sacré-Cœur-de-Jésus propose plutôt de répartir la facture sur deux ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Rodrigue résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de répartir la facture relative au 8<sup>e</sup> rang Nord sur deux années financières soit 2016 et 2017.

ADOPTÉ

**7.3 Formation EAU POTABLE**

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de défrayer la formation en eau potable pour M. Pascal Prémont, formation qui se déroulera à St-Gédéon de Beauce et débutera en octobre 2016. Le coût total de la formation ainsi que toutes les dépenses inhérentes seront défrayées. Un montant approximatif total de 5000\$ est à prévoir pour cette formation.

Conditionnel à la signature d'une entente de remboursement sur deux ans entre la Syndicat et la Municipalité.

ADOPTÉ



N° de résolution  
ou annotation

16-10-6725

16-10-6726

16-10-6727

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Acquisition d'équipement au casse-croûte du Centre  
Desjardins

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de remplacer la plaque du casse-croûte du Centre Desjardins. Le coût de la plaque à frise est de 689\$ plus taxes et sera achetée chez G. Doyon cuisine Inc.

ADOPTÉ

9. URBANISME

9.1 Dérogations mineures : DM 2016-02 (171, 7<sup>e</sup> rue  
Ouest),  
DM 2016-03 (François Baril, 142, Notre-Dame), DM 2016-04  
(Germain Gilbert, 291, Notre-Dame), DM-2016-05 (Kathy  
Pelletier, 164, Notre-Dame).

M. François Baril étant en conflit d'intérêt dans ces dossiers, se retire de l'assemblée le temps que le Conseil se prononce sur ces dérogations.

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié l'élément dérogatoire concernant les ouvertures à la rue pour les immeubles de François Baril, 142, Notre-Dame, de Germain Gilbert, 291, Notre-Dame, et de Kathy Pelletier, 164, Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ces demandes de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les recommandations du comité d'urbanisme et d'autoriser les dérogations mineures DM-2016-03, DM-2016-04 et DM-2016-05.

Après que le Conseil ait pris sa décision, M Baril revient à son poste.

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié l'élément dérogatoire concernant la marge latérale pour l'immeuble sis au 171, 7<sup>e</sup> rue Ouest ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les recommandations du comité d'urbanisme et d'autoriser la dérogation mineure DM-2016-02.

ADOPTÉ



16-10-6728

N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

**9.2 Demande de modification au schéma d'aménagement**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 10 octobre 2002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les règlements de concordance de la municipalité d'East Broughton sont entrés en vigueur le 14 avril 2005

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire amender le règlement de zonage numéro 97-027 afin de modifier certaines zones de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements que la municipalité désire apporter au zonage auront pour effet de retirer de la zone d'aménagement de réserve des secteurs qui seront identifiés comme affectation minière et également de diminuer la superficie du périmètre d'urbanisation;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements apportés au zonage auront pour effet de changer la vocation de certaines zones;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements apportés au zonage auront pour effet de rétablir la réalité du zonage de la Municipalité d'East Broughton;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements apportés au zonage auront pour effet de permettre la réalisation d'éventuels projets de valorisation et/ou de transformation des résidus miniers;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements apportés au zonage n'auront pas pour effet de nuire aux entreprises déjà présentes dans les zones visées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Duchesne, et résolu unanimement :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la municipalité d'East Broughton demande à la MRC des Appalaches qu'elle amende le schéma d'aménagement révisé afin d'y apporter les modifications suivantes (ces modifications étant décrites en fonction des secteurs de zones identifiés au règlement de zonage numéro 97-027 de la municipalité d'East Broughton) :

1. Le secteur de zone « RESERV 1 » serait remplacé par le nouveau secteur de zone minière « MINE 1 » sauf les lots 4 543 416-P et 4 543 418-P qui seraient retirés du périmètre d'urbanisation et intégrés à l'affectation forestière du schéma d'aménagement et sauf également le lot 4 543 493 qui demeurerait en zone d'aménagement de réserve. Cette demande de modification est illustrée sur la carte # 1 jointe à la présente.
2. Le secteur de zone « RESERV 2 » serait remplacé par le nouveau secteur de zone minière « MINE 2 » sauf le lot 5 695 438 qui serait maintenu dans l'affectation d'aménagement de réserve. Cette demande de





N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

modification est illustrée sur la carte # 2 jointe à la présente.

3. Le secteur de zone « RESERV 10 » serait totalement remplacé par le nouveau secteur de zone minière « MINE 3 ». Cette demande de modification est illustrée sur la carte # 3 jointe à la présente

L'ensemble de ces modifications aurait pour effet de diminuer la superficie du périmètre d'urbanisation d'environ 11.4 hectares et de transférer environ 129.3 hectares de l'affectation d'aménagement de réserve à l'affectation minière. Cette superficie demeurant comprise dans les limites du périmètre d'urbanisation. Une carte à décrivant les changements est annexée à la présente résolution.

ADOPTÉ

9.3 Adoption du règlement 2016-194 amendement au règlement de circulation et stationnement

16-10-6729

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire d'amender le règlement 2016-189 concernant la circulation et le stationnement appliqué par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 15 août 2016;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Émilie Roberge et résolu que le projet de règlement portant le numéro 2016-194 amendant le règlement 2016-189 concernant la circulation et le stationnement appliqué par la Sûreté du Québec soit adopté. Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, il vient modifier l'affichage autour de l'école primaire.

ADOPTÉ

9.4 Adoption du règlement 2016-195-Amendement au règlement sur les permis et certificats.

16-10-6730

ATTENDU QUE lorsque la municipalité réalise des travaux majeurs d'infrastructures dans les rues, elle met aux normes actuelles les ouvertures à la rue permises pour les entrées des cours des citoyens;

ATTENDU que les citoyens désirant conserver la largeur existante avant les travaux doivent demander une dérogation mineure;

ATTENDU que le coût chargé pour faire une demande de dérogation mineure est de 150\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler le tarif de 150\$ à payer lorsque la dérogation est liée à des travaux d'infrastructures réalisées par la municipalité.



N° de résolution  
ou annotation

16-10-6731

16-10-6732

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

ADOPTÉ

10. INCENDIE

10.1 Avis de motion- règlement d'emprunt camion incendie

Avis de motion est donné par Claude Duchesne que lors d'une séance subséquente, le Conseil municipal adoptera un règlement d'emprunt en vue d'acquérir un camion incendie.

10.2 Autorisation de signatures- Acte notarié relatif à l'acquisition du 4278, route 112

ATTENDU le besoin pour la Municipalité d'East Broughton et la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus d'acquérir l'immeuble du 4278, route 112, East Broughton appartenant présentement à la société Gilles Nadeau Cie Ltée pour en faire un garage incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal d'East Broughton autorise l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 543 456 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Beauce, avec bâtisse dessus construite et situé au 4278, route 112, East Broughton (Québec), G0N 1G0, circonstances et dépendances;

QUE l'acquisition soit faite par la Municipalité d'East Broughton et la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus, dans une proportion de 70% pour la Municipalité d'East Broughton et de 30% pour la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus;

QUE le prix payé soit de 300 000,00\$ avant toutes taxes applicables;

QUE les signataires autorisés aux termes des présentes soient également autorisés à faire toutes déclarations et à signer tous les documents utiles ou nécessaires concernant l'application de la *Loi sur la taxe d'accise (TPS)* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec (TVQ)*;

QUE le maire et la directrice-générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Faire la vérification des anciennes ententes pour les proratas des bâtisses avant l'acquisition de l'immeuble ci-haut mentionnée.

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions. Quelques questions furent posées dont :

-Utilisation du Chalet des Sports : questions sur la



N° de résolution  
ou annotation

16-10-6733

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

fermeture. Présentement personne ne peut y accéder.  
Martial Thivierge veut avoir plus de détails. Des décisions  
seront prises à la fin d'octobre.

-Formation eau : Est-ce que tous les employés ont cette  
formation?

Étant donné le coût élevé de la formation, pourquoi former  
un auxiliaire au lieu d'un permanent.

M. Kaven Mathieu, maire dit qu'aucun permanent ne voulait  
être formé.

12. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine séance aura lieu le lundi 7 novembre à 19h30.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des  
conseillers de clore la séance à 20 h 36.

ADOPTÉ

  
KAVEN MATHIEU, MAIRE

  
Manon Vachon, Dir. trés. Adjointe



*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

N° de résolution  
ou annotation

